



Ecrit par Echo du Mardi le 29 mars 2022

# VILLE DE PERNES LES FONTAINES



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 11 avril 2026**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 29 mars 2022 sous réserves d'incidents**



## AVIS AU PUBLIC

### AVIS D'OUVERTURE DE LA PHASE DE CONCERTATION DE LA PROCEDURE DE REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE PERNES-LES-FONTAINES

Par délibération du 16 décembre 2021, le Conseil municipal a prescrit la procédure de révision allégée N°2 du PLU de la Commune de Pernes-les-Fontaines, ayant pour objectifs d'autoriser l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le site de l'ancienne carrière dite « La Machotte », située désormais en zone agricole du PLU et représentant un périmètre de 5 hectares qui n'est plus exploité et dont la remise en état des sols a débuté. Ce projet, compte-tenu de l'importance de la production d'énergie à venir, est compatible à la fois au SCOT en vigueur du Bassin de Vie d'Avignon et aux lois relatives à la transition énergétique.

Le Conseil municipal a dans ce cadre fixé les modalités de concertation suivantes :

- Publication du présent avis d'ouverture de la phase de concertation en Mairie de Pernes-les-Fontaines, sur le site internet de la Ville et dans le présent journal diffusé dans le département ;
- Mise à disposition en Mairie de Pernes-les-Fontaines, aux jours et heures habituels d'ouverture, d'un



Ecrit par Echo du Mardi le 29 mars 2022

registre destiné à recueillir les observations du public, qui sera mis à disposition pendant une période d'au moins un mois à compter du lundi 4 avril 2022 et jusqu'à ce que le Conseil municipal tire le bilan de la concertation dans le cadre d'une délibération d'arrêt du projet ;

- Organisation d'une réunion publique le jeudi 5 mai à 18H au Centre Culturel Les Augustins, Place Louis Giraud à Pernes-les-Fontaines (84210), salle Daniel Sorano.

3953332

Publié le 29/03/2022